

Liste des servitudes d'utilité publiques

Code servitude	Catégorie	Désignation	Service responsable
A.1.	Servitudes de protection des forêts soumises au régime forestier et instituées en application des articles L 151-1 à L151-6, L 342-2, R 151-1, R 151-3 à R 151-5 du code forestier	Forêt communale du Laoul	O.N.F. Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
AS 1	Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L 20 du Code de la Santé Publique et du décret 61-859 du 1 ^{er} août 1961, modifié par le décret 67-1093 du 15 décembre 1967	<ul style="list-style-type: none"> . Captage de Tourne . Forage de Gérige . Puits des Marronniers (servitude actualisée en 2012 – arrêté AG 2012 – 76) . Puits du Fraou (servitude actualisée en 2012 – arrêté AG 2012 – 77) 	D.D.A.S.S. ARS
AC 1	Protection des Monuments historiques classés ou inscrits. Loi du 31 décembre 1913 et loi du 2 mai 1930. Zone de 500 m autour des bâtiments classés à l'intérieur de laquelle toute demande d'autorisation d'occuper ou d'utiliser le sol doit être soumise à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France	<p><u>Monuments classés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . groupe de dolmens des Joyaudes . Bassin de Neptune . Eglise . Chapelle de l'Hospice . Ancien Palais des Evêques . Hôtel de Doise, rue P Mazet . Chapelle Ste Polycarpe . Bas-relief Mithriaque <p><u>Monuments inscrits :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Presbytère . Place Julien Rigaud . Lavoir public . Hôtel Bonot Villevrain . Hôtel de Digoine . Hôtel de Balzagette du Charnève . Hôtel de Gabriac . Fontaine . Hôtel Pontal de Megret . Hôtel Nicolaï . Maison du XVI ème siècle 	Service Départemental de l'Architecture (S.D.A.)
AC 2	Zone de protection des sites créée en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée	Site classé de la Fontaine de Tourne	S.D.A.
JS 1	Terrains de sports dont le changement d'affectation est soumis à autorisation en application des dispositions de l'article 42 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984	<ul style="list-style-type: none"> . Salle de judo et boxe . Gymnase du Faubourg J. Jaurès . Salle de gymnastique (salle St Michel) . Stade municipal de la Route de Saint Remèze . Tennis – 6 courts . Stade Ste Croix avec plateau d'E.P.S. . Gymnase . Boulodrome 	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

I4	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées les servitudes en application : . de l'article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 . de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 . de l'article 35 de la loi 46-628 du 8 avril 1946 modifiée . de l'article 25 du décret 64-481 du 23 janvier 1964	Transport d'électricité Haute tension - Ligne 2X400 KV Coulange-Tricastin - Ligne 2X400 KV Coulange-Tavel et Coulange Tricastin - Ligne 2X400 KV Coulange-Tricastin et Tavel-Tricastin	Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche
EL 2	Plan des 3 zones a, b, c publié par décret du 8 janvier 1979	Rives du Rhône et des bras secondaires	Service de la Navigation Rhône Saône
EL 3	Servitudes du halage et de marchepied instituées par les articles 15, 16 et 28 du Code du Domaine Public et Fluvial et de la Navigation intérieure, et par l'article 424 du Code Rural	Rives du Rhône et des bras secondaires	Service de la Navigation Rhône-Saône
PT 2	Servitude de protection des Centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles institués en application des articles L 54 à L 56 et R 21 à R 26 du Code des Postes et Télécommunications.	. Zones secondaires de dégagement des liaisons hertziennes *BSA –Gras *BSA-PIERRELATTE *BSA-ST JUST D'ARDECHE *BSA-ST REMEZE . Zones spéciales du couloir de liaison BOURG SAINT ANDEOL-GRAS	France Télécom
PT 3	Transmissions téléphoniques et télégraphiques : . servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	. Pont sur le Rhône . Quai Madier de Montjau . Rue du Rhône . Rue Olivier de Serre . Place Julien Rigaud . Rue F. Mistral . Place F. Mistral . Avenue Félix Chalamel . Avenue de la Gare	France Télécom
INT 1	Servitudes relatives aux cimetières instituées par : l'article L 361 et L 361-4 du Code des Communes	Nouveau cimetière de Bourg Saint Andéol	
T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Ligne LYON BEAUCAIRE	S.N.C.F